

**CRITÈRES DE SÉLECTION DES CLUBS HÔTES
POUR LA TENUE DE COMPÉTITIONS**

13-02-21

Afin de sélectionner les clubs qui organiseront des compétitions, les critères suivants seront évalués :

1. Capacité d'accueil en fonction de la période ou de la nature de la compétition :
 - a. Capacité d'accueil :
 - i. 15 à 30 participants pour une petite compétition
 - ii. 31 à 60 participants pour une moyenne compétition
 - iii. 61+ participants pour une grande compétition
 - b. Nombre adéquat de bénévoles (officiels, chargeurs, autres bénévoles requis pour le montage et le démontage des installations, par exemple)
 - c. Disponibilité (dimension) du local de compétition
 - d. Sécurité de l'organisation globale :
 - i. Pesée (s'assurer de pouvoir avoir 2 personnes du même sexe à la pesée)
 - ii. Espace sécuritaire (plateforme suffisamment éloignée des officiels, spectateurs, chargeurs et autres bénévoles; espace sécuritaire entre les plateaux d'échauffement)
2. Équipement disponible pour la compétition demandée :
 - a. Pour le plateau de compétition, équipement/haltères de compétition règlementaires IWF (sauf pour les groupes d'enfants); pour les plateaux d'échauffement, équipement en kg et non en lbs (sauf pour les groupes d'enfants)
 - b. Quantité suffisante d'équipement pour tous les plateaux d'échauffement (inventaire du nombre de barres, disques/poids, plateaux, etc.)
3. Expérience d'organisation d'événements
 - a. Nombre d'événements organisés sanctionnés par l'AMHEFS dans les 2 dernières années (dates de compétitions)
 - b. Nombre moyen de participants dans les compétitions organisées dans les 2 dernières années
4. Respect de la tarification de l'AMHEFS

Autres points :

1. Seuls les membres en règle de l'AMHEFS peuvent présenter une demande de compétition.
2. L'AMHEFS ne sanctionnera que les compétitions ouvertes à tous.
3. Dans l'optique du respect de certaines règles et procédures, certaines compétitions doivent avoir lieu à des endroits précis. Par exemple, la Finale du Sud-Ouest doit se tenir au Centre Récréatif Gadbois, et les Jeux de Montréal doivent être organisés uniquement dans les locaux de la Ville de Montréal.